

# Droit des contrats

---

Ce cours vous est proposé par Cécile Lisanti, professeur de droit privé à l'Université de Montpellier I et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

---

## Comment étudier ce cours ?

Bienvenue dans ce cours d'Histoire de la pensée économique.

Ce cours est composé de **7** chapitres et **19** leçons. Chaque leçon contient un **livre interactif** composé de texte, d'**audios** et d'un **quiz** d'auto-évaluation. (chaque leçon est également disponible au format PDF).

Une **bibliographie** et une présentation de l'auteur sont consultables et téléchargeables au format PDF.

Nous vous invitons à étudier le document de cours en premier lieu et de tester vos connaissances grâce au quiz par la suite

## Présentation générale

Le droit des contrats est une branche du droit civil qui se rattache au droit des obligations. Ce cours de droit des contrats est plus particulièrement consacré à ce que l'on nomme la *théorie générale du contrat* qui constitue le *droit commun des contrats*. Le droit commun des contrats s'applique à tout type de contrat, à la différence des règles spéciales applicables seulement à certains contrats tels que le contrat de vente par exemple ou le contrat de prêt, le contrat de bail... (cours de droit des contrats spéciaux). Son étude est fondamentale car la théorie générale du contrat s'applique en droit civil mais aussi en matière commerciale (sociétés, contrats commerciaux...) et plus largement en droit des affaires (contrats bancaires...). Au-delà du droit des affaires, le droit des contrats s'applique à l'ensemble des contrats de droit privé (contrat de donation, convention de divorce...). Son étude est donc fondamentale.

# Plan du cours

## Chapitre 1 : Introduction au droit des contrats

### Leçon 1 : La notion de contrat et les différentes obligations

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre la notion de contrat
- Acquérir les clefs de compréhension des différentes obligations du contrat

### Leçon 2 : Les classifications des contrats

#### *Objectif d'apprentissage :*

Différencier les différents types de contrat

### Leçon 3 : La réforme du droit des contrats

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre la réforme du droit des contrats résultant de l'ordonnance du 10 FÉVRIER 2016
- Acquérir les clefs de compréhension de son application dans le temps

## Chapitre 2 : La formation du contrat : le consentement des parties

### Leçon 1 : L'offre et l'acceptation

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre les notions fondamentales d'offre et d'acceptation
- Maîtriser les conditions que l'offre et l'acceptation doivent présenter pour permettre la formation du contrat

### Leçon 2 : Les pourparlers et le devoir précontractuel d'information

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre les différents types de pourparlers, en particulier la distinction entre les pourparlers contractuels et non contractuels.
- Mesurer les enjeux de la consécration du devoir pré-contractuel d'information.

## Leçon 3 : Les vices du consentement

### *Objectifs d'apprentissage :*

- Identifier les vices du consentement
- Maîtriser les éléments qui permettront de remettre en cause la validité du contrat

## Chapitre 3 : La formation du contrat : le contenu du contrat

### Leçon 1 : Les conditions relatives à l'objet

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre la notion d'objet
- Maîtriser les conditions que l'objet doit présenter pour que le contrat puisse valablement se former

### Leçon 2 : Les conditions relatives au prix du contrat

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre l'exigence de la détermination du prix dans les contrats en général
- Maîtriser les régimes particuliers qui ont été consacrés par l'ordonnance du 10 février 2016 pour les contrats cadre et pour les contrats de prestation de service

## Chapitre 4 : La sanction du défaut de formation du contrat

### Leçon 1 : Le principe du consensualisme et ses limites

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre ce qu'est le formalisme du contrat et appréhender ses différentes fonctions.
- Maîtriser les trois types de formalisme et savoir mesurer leur impact sur le principe du consensualisme

### Leçon 2 : La nullité du contrat : notion et conditions

#### *Objectifs d'apprentissage :*

- Comprendre la notion de nullité du contrat, notamment en la distinguant des autres sanctions pouvant s'appliquer au contrat
- Maîtriser le régime des nullités du contrat, notamment au regard de la distinction entre la nullité relative et de la nullité absolue

## **Leçon 3 : Les effets de la nullité du contrat**

### ***Objectif d'apprentissage :***

Maîtriser les effets de la nullité du contrat, notamment le concept et la mise en œuvre du principe de rétroactivité au travers des restitutions

## **Chapitre 5 : Les effets du contrat entre les parties**

### **Leçon 1 : La force obligatoire du contrat entre les parties**

#### ***Objectifs d'apprentissage :***

- Comprendre le principe de force obligatoire du contrat, son impact pour les parties et pour le juge
- Maîtriser son articulation avec le principe de bonne foi

### **Leçon 2 : La révocation et la révision du contrat**

#### ***Objectifs d'apprentissage :***

- Comprendre les notions de révocation et de révision du contrat et leur articulation avec le principe de la force obligatoire
- Maîtriser les différents régimes applicables pour la révocation et la révision, en particulier la révision judiciaire consacrée par l'ordonnance du 10 février 2016

## **Chapitre 6 : Les sanctions de l'inexécution du contrat**

### **Leçon 1 : Les sanctions objectives**

#### ***Objectifs d'apprentissage :***

- Comprendre les différentes sanctions susceptibles d'être mises en œuvre par le créancier en présence d'une inexécution par le débiteur
- Maîtriser le régime et l'articulation de ces sanctions

### **Leçon 2 : Les conditions de la responsabilité contractuelle**

#### ***Objectif d'apprentissage :***

Maîtriser les conditions de mise en œuvre de la responsabilité contractuelle du débiteur par le créancier victime d'une inexécution contractuelle

## **Leçon 3 : Les effets de la responsabilité contractuelle**

### ***Objectifs d'apprentissage :***

- Comprendre les effets de la responsabilité contractuelle
- Identifier les clauses relatives à son aménagement et en maîtriser le régime

## **Chapitre 7 : Les effets du contrat à l'égard des tiers**

### **Leçon 1 : Les principes de l'effet relatif et d'opposabilité du contrat**

#### ***Objectifs d'apprentissage :***

- Identifier les principes gouvernant les relations entre les tiers et le contrat
- Comprendre leurs effets et leur portée

### **Leçon 2 : Les chaînes de contrats**

#### ***Objectifs d'apprentissage :***

- Comprendre la notion de chaîne de contrats et de groupe de contrats
- Maîtriser leur régime, particulièrement du point de vue de la nature de la responsabilité (délictuelle ou contractuelle) pouvant être mise en œuvre

### **Leçon 3 : Les mécanismes légaux dérogeant au principe de l'effet relatif**

#### ***Objectif d'apprentissage :***

Maîtriser les mécanismes légaux dérogatoires au principe de l'effet relatif dans leur notion et leur régime

## Métadonnées

**Publics cibles :** Licence

**Domaines :** Droit appliqué à la gestion

**Mots clés :** contrat, vices du consentement, sanctions, révocation, révision, responsabilité contractuelle, effet relatif

**Durée en équivalent heures de cours :** 30 heures

**Auteur :** Cécile Lisanti

**Édition :** AUNEGe

## Références

### Comment citer ce cours ?

Droit des contrats, Cécile Lisanti, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.